

Janvier 2024

N° 53



LE BELIER DES SEXEYFORGEOIS

Directeur de publication : Patrick POTTS

Rédacteurs : Daniel BORACE, Florence COX, Hélène DUMOND, Béatrice GEORGE, Amélie KOENIG, Karine LERVAT, Ghislain PAYMAL, Patrick POTTS, Jean-Jacques ZILLIOX.

Photo de couverture (archive) : Y aura-t-il de la neige au village ?

Site Internet de la commune : <http://sexeyaufactories.fr>

Page Facebook de la commune :

<https://www.facebook.com/Commune-de-Sexey-aux-Forges-538353639674445/>



mairie@sexeyaufactories.fr

SOMMAIRE

Les vœux du Maire	5
Principales délibérations du Conseil municipal	6-8
État civil	9
Infos mairie	10-12
Flash infos : votre agence postale	13-14
Repas des Aînés	15
Les chanteurs de Toul – Chœur Leucquois.....	16
Foyer rural	17
Infos Communauté de Communes Moselle et Madon	18
Les écoles	19-21
L'association Bélier Meulson	22
Quoi de neuf dans la cabine à livres	23
Sexey de A... à Z...	24-31
Coin nature	32-34
Coin jeux et remue-méninges	35-38
Recettes	39





LES VŒUX DU MAIRE

Chères Sexeyforgeoises, chers Sexeyforgeois,

Le passage d'une année à l'autre est l'occasion de faire le point sur les faits écoulés et de vous livrer les priorités que nous pensons conduire en 2024. Le regard sur 2023 nous fait dire que nos projets ont pu être menés à terme malgré les imprévus au fil des mois.

Pas d'imprévus en revanche pour célébrer la fin des travaux de restauration de notre église.

Le 2 septembre 2023, en présence de Madame Souliman, préfet de Meurthe et Moselle, des représentants de la région, du département, de la paroisse de la Visitation, des entreprises, de la fondation du patrimoine et de nombreuses personnes du village ayant participé à cette restauration, une cérémonie a permis de se rendre compte de l'ampleur des travaux réalisés.

Au cours de cette année 2023, de gros travaux d'infrastructure routière ont été réalisés dans les rues de la Côte, du Bois l'Evêque et sur une grande partie de la rue du Lieutenant Excoffier.

Certains trottoirs ont été mis aux normes afin de permettre aux piétons et à nos enfants de les emprunter en toute sécurité. Merci pour votre grande patience.

Une partie de la route des Gimeys a été refaite par suite d'un affaissement.

Je tiens à vous rappeler qu'à l'entrée du village en venant de Maron, la vitesse est limitée à 30 km/h jusqu'au panneau situé en face de l'école. Malgré ces avertissements, certains conducteurs roulent vite et pire, grillent le feu tricolore. La gendarmerie a été alertée.

Le secteur du Bois du Four a subi plusieurs contrôles de vitesse l'année dernière.

La toute nouvelle aire de jeux a été mise en place cet été car l'ancienne était devenue trop dangereuse pour les enfants.

L'année 2024 sera plus calme, nous allons poursuivre l'entretien des bâtiments communaux (logements, mairie, salle polyvalente) et réaliser quelques trottoirs.

Le 12 septembre dernier, notre village a subi un orage cellulaire d'une violence inouïe entraînant de nombreux dégâts matériels. Une cinquantaine de maisons ont été touchées et beaucoup de véhicules bosselés.

Dès le lendemain, la commune a établi une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès des services de la préfecture qui finalement a été acceptée le 16 octobre.

Merci aux enseignantes pour le travail toujours très compliqué qu'elles accomplissent.

Un grand merci également aux différents présidents des associations ainsi qu'à tous les bénévoles du village pour leur investissement et leur implication tout au long de l'année.

Enfin je remercie tout particulièrement les adjoints, les conseillers municipaux et les différents membres des commissions communales qui travaillent avec beaucoup de passion et d'engagement au service de la commune.

Un immense merci à tous les employés communaux pour leur dévouement et la qualité de leur travail.

L'ensemble du conseil municipal ainsi que le personnel vous souhaitent une très belle année 2024 pour vous et vos proches.

Votre maire
P. POTTS



PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 octobre 2023

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL – PARCELLES AD N°231, 232 ET 233, LIEUDIT « SOUS LA ROUTE DE PONT SAINT VINCENT »

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à la non-conformité des poteaux incendie situés à la sortie du village en direction de Pont-Saint-Vincent, la commune a installé, en 2019, une bêche de défense incendie sur la parcelle AD 69 appartenant à monsieur COTEL Benoît demeurant à Maizières. En contrepartie de ce terrain, la commune s'était engagée à céder à Monsieur COTEL les parcelles AD n°231, 232 et 233, appartenant à Voies Navigables de France, dès qu'elle en serait propriétaire. Une première convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial a donc été signée en 2018 avec VNF, mais celle-ci étant arrivée à échéance au 30/06/2023 et les démarches pour acheter ces terrains n'étant pas finalisées, il est nécessaire de renouveler cette convention pour une nouvelle période de 5 ans.

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec les Voies Navigables de France du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028 pour la location des parcelles AD n°231 (1694 m²), n°232 (302 m²) et n°233 (478 m²) et accepte le montant de la redevance fixé à 250,27 € qui couvre la durée de la convention.

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA MISE EN PLACE DU SERVICE CNI/PASSEPORT PAR LA COMMUNE DE NEUVES-MAISONS

Le maire explique aux membres du conseil municipal que la ville de NEUVES-MAISONS a ouvert en 2022 une maison France Services dans le but de faciliter l'accès des habitants aux services publics. Dans ce cadre et à compter du 1^{er} septembre 2023, la ville de NEUVES-MAISONS est habilitée par l'Etat à délivrer les titres d'identité. Le coût de la mission fait l'objet d'une compensation financière partielle versée par l'Etat à la ville.

Compte-tenu de l'intérêt majeur que revêt ce service pour l'ensemble des habitants de Moselle et Madon, dans un esprit de mutualisation, il est demandé aux communes de la CCMM de s'accorder pour participer à l'effort financier à la charge de la commune de NEUVES-MAISONS à hauteur de 0,60 €/habitant et par an.

Pour le calcul de la participation, la donnée utilisée est la population totale, au sens de l'INSEE, en vigueur pour l'année en cours.

Le maire précise que la participation sera de 0,30€/habitant pour l'année 2023.

Le conseil municipal accepte les conditions de la convention et autorise le maire à signer la dite convention.

Séance du 15 décembre 2023

Le maire expose que l'Etat a fixé comme objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Pour cela, il s'agit à la fois de réduire la consommation énergétique (de plus de la moitié en 2050) et de tendre vers une production d'énergies 100 % renouvelables (objectifs du schéma régional d'aménagement du Grand Est). Dans la même ligne, le plan climat air énergie de Moselle et Madon prévoit de multiplier la production d'énergies renouvelables au moins par 3 sur le territoire intercommunal d'ici 2030.

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi « APER ») s'inscrit dans cette stratégie. En particulier, la loi invite les communes à définir, pour le 31 décembre 2023, des « zones d'accélération » (ZAENR) pour chaque type d'énergie renouvelable.

Les zones d'accélération ne seront pas prescriptives : ce n'est pas parce qu'un terrain est compris dans une zone d'accélération qu'il accueillera forcément une opération. Elles permettront aux projets de bénéficier de quelques assouplissements de procédure, et également d'une bonification tarifaire, dont l'ampleur n'est à ce jour pas connue. Par ailleurs, les zones d'accélération doivent bien entendu tenir compte des servitudes et mesures de protection d'espaces naturels.

Le maire précise qu'aux termes de la loi, les propositions des communes seront analysées par les services de l'Etat et le comité régional de l'énergie pour vérifier qu'elles sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux de production d'énergies renouvelables.

Les projets de zones d'accélération ont été élaborés dans le cadre d'un travail commun entre les communes et la CC Moselle et Madon. Ces zones ont été portées à la connaissance du public selon les modalités suivantes : les cartes ont été publiées sur le site web de la CCMM. Une réunion publique a été organisée, pour le compte des 19 communes de Moselle et Madon, le 27 novembre 2023.

Il est proposé de définir les zones d'accélération comme suit :

- **Hydroélectricité** : l'intégralité du cours de la Moselle, du Madon et des canaux, en précisant les sites qui paraissent les plus propices (Flavigny, les Turbines, Bainville-sur-Madon, écluse de Neuves-Maisons).
- **Eolien** : en raison de la proximité de la base aérienne d'Ochey, l'implantation d'éoliennes est impossible sur la quasi-totalité de Moselle et Madon.
- **Photovoltaïque** :
 - o Sur le bâti : les toitures des bâtiments publics
 - o Au sol : les espaces (de taille significative) déjà artificialisés ou dégradés, à savoir :
 - L'intégralité des zones d'activités économiques, et les sites industriels ou d'activité économique non compris dans les zones (aciérie SAM, cimenterie Vicat, port de Neuves-Maisons...). La totalité du linéaire des principales voies de communication (pour ouvrir la voie à des projets sur les accotements et talus) : autoroutes et voies express (A 330+ N57, D331) ; voies ferrées (039 000 et 040 000) ; canaux à grand et à petit gabarit.
 - Des friches et espaces dégradés (zone « des alvéoles » à Neuves-Maisons près du parc d'activités Moselle rive gauche)

- Les principaux parkings publics ou privés, qui peuvent (et doivent dès lors que leur surface est supérieure à 1500 m²) accueillir des installations de type « ombrières photovoltaïques »
 - Agrivoltaïsme : il est proposé d'être prudent sur ce sujet, dans l'attente des directives de l'Etat sur la consommation foncière. A ce stade, aucune zone d'accélération n'est proposée à ce titre.
- **Géothermie** : pas de zone proposée, dans l'attente du cadastre géothermique en cours de réalisation à l'échelle du Sud54
- **Méthanisation** : en l'absence de projet identifié à ce jour, aucune zone n'est proposée.

Il revient à chaque commune d'adopter les zones d'accélération sur son territoire. Le maire invite le conseil à en délibérer sur les bases présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les périmètres de zones d'accélération.

AFFOUAGES 2023/2024 EN FORET COMMUNALE

Le conseil municipal décide l'exploitation de la parcelle 1 inscrite à l'état d'assiette 2022 en cessions amiables pour la saison 2023/2024 et fixe le prix du stère réceptionné à 8,00 € HT.

Pour ce type d'exploitation, il précise que chaque inscrit dénommé « cessionnaire » s'engagera par contrat individuel au respect des clauses et règlements qui leur seront notifiés par écrit et fixe les délais suivants :

- Façonnage et enstérage : 15 septembre 2024
- Vidange : 15 avril 2025

Sauf dérogation délibérée en commission, en cas de non-respect des délais, la totalité du bois du lot redevient propriété de la commune.

CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DES SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Monsieur le maire donne lecture d'une convention de partenariat avec le comité départemental des secouristes français Croix Blanche de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de la formation des agents communaux aux premiers secours et en cas de catastrophe touchant la commune. Le maire précise que depuis le vote de la loi Matras, loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, l'Etat insiste sur la création d'un plan communal de sauvegarde (PCS) pour les communes qui présenteraient, sur leur territoire, un certain nombre de risques industriels et/ou climatiques. La commune de SEXEY-AUX-FORGES a déjà son PCS et ce partenariat serait vraiment un plus pour les habitants en cas de besoin. Le conseil municipal, après avoir délibéré accepte les termes de la convention d'assistance et de partenariat avec le comité départemental des secouristes français Croix Blanche de Meurthe-et-Moselle et donne tout pouvoir à monsieur la maire pour la signer.



ÉTAT CIVIL

Décès

MERCIER Josiane	17/02/2023
SOLIGOT Jean-François	08/07/2023
DAVION Pascal	27/10/2023
LELIEVRE Jean-Marie	09/12/2023



Mariages



DURON Bruno et BESSIERES Carole	01/04/2023
LAURENT Olivier et JAMBEAU Nathalie	24/06/2023
CARO Patrice et BAUDON Céline	01/07/2023
DUBAN Antoine et FOUCHER Elise	19/08/2023
PAYMAL Valentin et LOGEARD-FREYBURGER Manon	30/09/2023

Naissances

DUPONT HEMMER Luna	23/02/2023
VIGANO Sofia	10/04/2023
DARGENT Fidji	26/10/2023
PEROT Esmée	13/12/2023
VAZ Lissandro	31/12/2023



Nouveaux habitants



M. et Mme CHENOT Jacques	23, rue des Champs
Mme CLAUDY Véronique	8, rue du Lt Excoffier
M. DALLET Lucas et Mme EME Marina	Sous les Roches
Mme EL MECHDOUCH Sabrina	8, rue du Lt Excoffier
M. et Mme GUIRKINGER Quentin	11, rue de la Mine
M. et Mme KREMER Sylvain	18, rue des Champs
M. et Mme KOENIG Charly	30, Bois du Four
Mme LAMIELLE Brigitte	20, rue du Bois l'Evêque
M. RICHARD Gauthier	18, rue du Bois l'Evêque
Mme BERTHIER L et M. VAGNER D	18, rue du Lt Excoffier



INFOS MAIRIE... INFOS MAIRIE...

Recensement de la population

Cette année, SEXEY-AUX-FORGES réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 20 janvier 2024 ?

Contactez la commune : 03.83.47.32.03.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** (âge, profession, moyens de transport utilisés) et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin.
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site **le-recensement-et-moi.fr**.

Nouveaux habitants, bienvenue à Sexey-aux-Forges



Changement d'adresse

En quelques clics, déclarez un changement de résidence principale à plusieurs services publics de votre choix (CAF, service des impôts, caisse de retraite, poste, etc...) en vous connectant sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits.

Le service est sécurisé, rapide, gratuit et entièrement en ligne.



Découverte de votre commune

En vous signalant à la mairie, vous nous offrez la possibilité de vous convier à la réception des nouveaux habitants ! Ce moment convivial est l'occasion de vous présenter votre nouvelle commune, ses infrastructures et ses moments incontournables (fêtes associatives, journées citoyennes, ...) Vous trouverez toutes les informations dont vous avez besoin sur le site de la commune www.sexeyauxforges.fr.



Inscription sur la liste électorale

Vous pouvez effectuer cette démarche tout au long de l'année sur le site : www.service-public.fr rubrique papiers-citoyenneté > élection ou via un cerfa à compléter et disponible au secrétariat de mairie. Votre radiation sur la liste de votre ancienne commune se fera automatiquement.

Le prochain vote se tiendra le dimanche 9 juin 2024 à l'occasion des Élections Européennes.

Afin d'assurer le bon déroulement de ce scrutin à tour unique, la commune lance un appel à tous les électeurs de bonne volonté pour assurer les fonctions d'assesseur dans un des deux bureaux de vote.

Votre rôle sera de veiller, sous la responsabilité du président, au bon déroulement des opérations (contrôle d'identité, faire signer la liste d'émargement ou apposer le timbre portant la date sur les cartes).

Si vous êtes intéressé(e)s, merci de prendre contact avec le secrétariat de mairie par mail à mairie@sexeyauxforges.fr ou par téléphone au 03 83 47 32 03.

BIENTÔT 16 ANS

Pensez au recensement citoyen !

C'est obligatoire.

Dès l'âge de 16 ans, présentez vous en mairie, muni de :

- votre carte d'identité
- votre livret de famille
- un justificatif de domicile

Vous aurez besoin de votre justificatif de recensement pour vous inscrire aux examens jusqu'à l'âge de 25 ans (Bac, permis de conduire, etc.)

Pour tout renseignement, contactez la mairie au : 03 83 47 32 03



Ramassage des ordures ménagères : Rappel

Le jour de ramassage des sacs de tri, sacs jaunes, change à partir du 1^{er} janvier.

Ils seront ramassés chaque mercredi et devront donc être sortis le mardi soir, après 18 h.

Pas de changement pour les bacs noirs. Ils sont toujours ramassés le mardi, une semaine sur deux et doivent donc être sortis le lundi soir, après 18h, la poignée orientée côté route pour faciliter sa prise en main par le ripeur. L'ordre de sortie s'inverse donc et devient **Noir – Jaune**.

Vous avez peut-être des questions sur le service de ramassage des ordures ménagères. Le guide des déchets 2024 qui vous a été distribué en fin d'année dernière peut sans doute répondre à la plupart de vos interrogations.

Point de collecte des sapins

Comme l'an passé, vous pourrez déposer votre sapin devenu inutile dans l'espace aménagé à côté de la benne à déchets verts.

L'ensemble des sapins naturels ainsi collectés sera ensuite broyé sur place et transformé en paillage horticole, à votre disposition selon vos besoins.

Affouages 2023/2024 :

Les lots sont en cours d'établissement, le tirage au sort aura lieu fin janvier. Vous serez avertis de la date exacte par nos applications « Panneaux Pocket » ou notre page « Facebook »



Accueil à la poste.

Depuis le mois d'août, un nouveau sourire vous accueille dans votre agence postale communale. Anaïs THIEBAUT y a remplacé Sonia HUSSON mais la qualité du service demeure. Nous profitons de la publication de ce Bélier des Sexeyforgeois pour lui souhaiter la bienvenue dans notre commune et une totale réussite dans sa nouvelle vie professionnelle.



Vous avez un compte à la Banque Postale ?

Sachez qu'il vous est possible de retirer et de déposer la somme de 500 € par semaine pour un compte joint ou individuel et 500 € pour un compte épargne.

Nous vous rappelons qu'il vous est possible d'ouvrir un prêt immobilier, auprès de la Banque Postale. Un conseiller est à votre disposition au **03 83 47 81 86**.

À compter du 1^{er} janvier 2024, le prix du timbre passera à 1,29 €.

NOUS VOUS RAPPELONS LES SERVICES DE VOTRE AGENCE :

- ❖ Retrait et envoi de lettres recommandées,
- ❖ Remise et envoi de colis,
- ❖ Envoi de plis simples, en sachant que les lettres partent le jour même (sauf mardi et jeudi : départ le lendemain),
- ❖ Vente de timbres, colissimo (France et Étranger), enveloppes « Prêt à poster » et lettres suivies,
- ❖ Retrait d'espèces et versements,
- ❖ Versement de chèques sur un compte épargne ou courant,
- ❖ Achat de carte téléphonique.

Disponible également à l'agence :

- ❖ Vente des cartes du Foyer Rural
- ❖ Dépôt des règlements pour le journal **L'EST RÉPUBLICAIN**
- ❖ Sacs jaunes de tri

Horaires d'ouverture de l'agence postale :

Les mardi et jeudi de 15h30 à 18h00

Les mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 11h30



REPAS DES AÎNÉS

Agréables retrouvailles pour les aînés de la commune ce dimanche 19 novembre 2023. Pour l'organisation de ce traditionnel repas, le CCAS a bien fait les choses. Une salle accueillante, des tables artistiquement disposées, leurs nappes blanches fleuries de jolis petits bouquets, un bel alignement de couverts et des verres scintillants du bleu des serviettes savamment pliées.

D'entrée, un coup d'œil des plus agréables !

L'apéritif d'accueil, servi au milieu de la salle, a convivialement lancé la journée. Le traiteur « les Paganis » avait concocté des petites mignardises, variées et gourmandes à souhait, qui ont régalié les palais les plus exigeants.

Après la désillusion « Christian et Raymonde Orchestra » de l'an passé, « Evelyne et ses gueules d'atmosphère » étaient de retour pour l'animation.

Un gage de réussite pour une prestation toujours appréciée.

Pour un après-midi bien rythmé entre hits parade de nos primes jeunesses, chansons rétro-nostalgiques, ambiance bal populaire, danses en ligne, sketches et karaoké.

L'occasion d'entendre des voix inattendues se jouer brillamment des difficultés de certaines chansons à l'interprétation ardue.

Autre moment fort : une série de « Quizz » inédits. Trois « Quizz » successifs, sur trois thèmes différents, proposés cette année à trois séries de quatre candidats, chacun concentré devant son « buzzer ». Comme à la télé ! Avec animateur le nez dans ses fiches... Comme à la télé... enfin presque ! ... Avec un tel public, festivement dissipé, le but n'est pas de jouer sérieux !

Une journée de bonne humeur autour d'un repas apprécié, servi par Béatrice, Coryse, Florence et Pascale, membres du CCAS et par Célestine et Jeanne, jeunes bénévoles du village.

Et le soir venu, on se quitte sur l'idée de revenir l'année prochaine !



Daniel BORACE



LES CHANTEURS DE TOUL – CHŒUR LEUCQUOIS

Dans l'église de Sexey Aux Forges, dimanche 10 décembre 2023 à 16 heures, la chorale des Chanteurs de Toul « Chœur Leucquois » nous a offert un récital de chants de Noël du monde.

Un nombreux public emplissait les travées et pour l'occasion testait le nouveau chauffage infra-rouge rayonnant au-dessus des bancs. Une douce chaleur bienvenue, des deux côtés de l'allée centrale pour apprécier confortablement la prestation d'une grande qualité de cet ensemble vocal : sur le devant, dix-huit choristes femmes, tout de rouge vêtues, échelonnées sur le gradin des trois marches de pierre, soutenues, en arrière-plan, par huit voix d'hommes, costumes sombres et cravates rouges.

Accompagné par un musicien à l'orgue électronique et dirigé de main de maître par un chef de chœur suivi au quart de croche, le groupe nous a produit un programme varié, éclectique, nous entraînant, en circonvolutions choisies, du plus pur répertoire classique jusqu'à un chant traditionnel polynésien, en passant, avec le train des trois grands rois, par nos beaux sapins, en compagnie de notre petit papa Noël.

Un ensemble de voix en parfaite harmonie jouant à merveille sur le volume, sur la puissance, sur le tempo, sur les ruptures, sur les changements de registre... bref un ensemble qui a su capter et captiver son auditoire.

En prime, des prestations de solistes de belle facture... légèretés cristallines contrastant avec le claquement puissant des parfaits accords assésés en réponse.

Et avec une surprise !

Ces quelques notes égrenées...

Cette ritournelle « Nanni nanna » venue d'Italie, cette musique distillée éveillant en chacun de nous un vague souvenir... cette impression d'air bien connu... ce confus rappel nostalgique... Oui ! ... Mais où ? ... Oui ! ... Mais quand ? ... Mais... Bien sûr ! ... C'est ça ! ...

Le petit tourniquet au-dessus du berceau de l'enfant ... cette petite boîte à musique que l'on remontait chaque soir à son coucher... cette berceuse métallique pour l'aider à s'endormir... et qui vient... là ! ... cet après-midi... dans notre belle église entièrement rénovée... éveiller des souvenirs inattendus...

De jolies petites notes de bonheur !



Félicitations au « Chœur Leucquois » pour ce spectacle de haut niveau qui a pleinement comblé et réjoui une assemblée conquise.

Daniel BORACE



FOYER RURAL

LA SEXEYFORGEOISE

Le 8 octobre 2023 avait lieu la 1ère édition « La Sexeyforgeoise » dans le cadre d'OCTOBRE ROSE. Ce fut une belle réussite grâce au groupe de bénévoles, à notre partenaire SCHALLER, à Leïla (prof de gym) et à vous pour votre participation.

Début de notre 1ère édition par un échauffement collectif dans la cour de l'école avec 162 marcheurs et 35 enfants suivi de la marche de 5 km. Au retour, la mairie a offert à nos marcheurs un apéritif et le foyer rural a organisé une dégustation de pizzas. Sur place, il y avait la présence de l'association SYMPHONIE (association d'aides et de soutien aux femmes touchées par le cancer et située à St Max) qui avait mis en place un stand afin de vendre des goodies.

Début novembre, le foyer a remis à l'association SYMPHONIE un chèque de 1 500,00€ - au vu de la réussite de cette 1ère édition, nous allons en octobre 2024 reconduire celle-ci en espérant être encore plus nombreux.

Les personnes qui souhaitent s'investir pour cette belle cause sont les bienvenues.

Merci de contacter le foyer rural.



Sarah RETIF



INFOS : CCMM

Ateliers mémoire

Des ateliers mémoire seront à nouveau organisés dès janvier 2024 :

⇒ « **Jeu stimule ma mémoire** » avec l'association Synap's et la ludothèque.

Les ateliers se dérouleront les vendredis de 14h00 à 16h00 à la Filoche à compter du 19 janvier 2024 et ce durant 10 séances.

⇒ Les **ateliers « connexions »**, animés par Clémentine BOGARD, se dérouleront les mardis et vendredis (2 groupes différents) de 09h30 à 11h00 à compter du 09 janvier 2024 sur 6 séances. Les lieux seront définis ultérieurement en fonction de la résidence des inscrits.

Pour participer aux ateliers, une inscription est nécessaire

soit par mail à cias@cc-mosellemadon.fr soit par téléphone au 09 74 36 04 50.

Réseau T'MM (Transport en Moselle et Madon)

Tous les jours, depuis septembre 2005, vous voyez rouler, dans vos villes et vos villages, les bus du réseau de transport T'MM, mis en service par la communauté de communes Moselle et Madon, réseau de transport en commun qui a vocation à relier l'ensemble des communes du territoire.

Qui peut monter dans les bus ?

Tout le monde, habitants de la communauté de communes de Moselle et Madon ou non (travailleurs sur le territoire, touristes, étudiants...)

Dois-je m'abonner ou acheter une carte ?

Non, tout est entièrement gratuit. Pas besoin d'abonnement, d'enregistrement ou de ticket

Quelles villes sont desservies ?

Les 19 communes de Moselle & Madon. Des liaisons sont également effectuées régulièrement avec la Métropole du Grand Nancy (CHU Brabois ; Ciné cité Ludres).

Comment faire si j'ai du mal à me déplacer jusqu'aux arrêts de bus ?

Vous pouvez utiliser le transport public à la demande T'MM⁺. Il concerne les personnes à mobilité réduite ou de plus de 70 ans ayant des difficultés de mobilité pour un tarif de 2€ par trajet.

L'inscription au service est gratuite et s'effectue auprès de votre mairie.

Les tickets sont en vente à l'unité directement auprès du conducteur.

Le T'MM⁺ vous transporte avec un véhicule spécialement adapté pour vous emmener sur votre lieu de destination situé dans les 19 communes de Moselle et Madon et jusqu'aux portes des hôpitaux de Brabois.

Retrouvez tous les détails du réseau T'MM sur la page dédiée :

<https://www.cc-mosellemadon.fr/fr/t-mm.html>

et les informations sur le transport à la demande T'MM⁺

<https://www.cc-mosellemadon.fr/fr/t-mm-plus.html>

SACS DE TRI

Nous vous rappelons que les sacs de tri (jaunes) doivent être impérativement sortis la veille du ramassage, en soirée.



LES ÉCOLES

C'est la rentrée !!!

Le 4 septembre, l'école maternelle a rouvert ses portes pour une nouvelle année scolaire. Le beau temps nous a permis d'accueillir les enfants et leurs parents dans la cour où parcours, tables de dessins, livres, jeux d'adresse... étaient installés.



Dès le lendemain, les choses sérieuses commençaient...

L'étrange hiver de Couac !

Le 14 novembre, la compagnie Bulle de Rêves est venue nous émerveiller et nous faire rire avec les aventures de Couac et Pantin, partis chercher des champignons pour rencontrer d'étranges personnages...



Cycle vélo et Cross-country pour le cycle 3

Les élèves des classes de CE2/CM1 et CM2 participent à nouveau cette année aux projets Vélo et Cross-country, accompagnés par l'animateur sportif de la CCMM, Jean-Yves Oudot. Bravo les sportifs !



Visite de la mine

Les classes de CE1/CE2 et CE2/CM1 sont allées visiter la mine de Neuves-Maisons ! Une visite très instructive grâce aux guides qui nous ont accompagnés.



Participation à Octobre rose

Tous les élèves de l'école ont apposé leurs mains peinturlurées de rose pour décorer la cour de récréation qui accueillait cette année la manifestation du village pour Octobre rose. De nombreux élèves ont ensuite participé à la marche proposée par le foyer rural le week-end suivant.





LE BÉLIER MEULSON



Lors de ce dernier trimestre de l'année, l'équipe d'animation toujours aussi dynamique, composée de Véronique, Sarah, Florentin, Axel, Dimitri et Romain, a pu proposer diverses activités et découvertes aux enfants fréquentant le périscolaire et le centre aéré.

Lors des différents Mercredis récréatifs, les enfants ont entretenu et préparé le jardin pédagogique pour l'hiver (paillage, plantation de bulbes...), ils ont aussi reçu la visite d'une apicultrice qui a pu leur présenter le fonctionnement d'une ruche, la vie des abeilles et bien sûr déguster différents miels. Lors de cette période automnale, les enfants ont pu découvrir la nature sous différentes formes par le biais de balades en forêt, sortie champignons, empoisonnement de brochets dans l'étang de « la Bécasse Fauchée », chasse aux trésors de l'automne...

Lorsque le froid et la pluie ont fait leurs apparitions, nous avons pu leur proposer des activités d'intérieur tels que jeux de société, jeux en bois, décoration de la garderie pour Noël, cuisine, origami, peinture sur galets et diverses activités de Noël.

Les Mercredis matin étaient réservés aux sports, les enfants ont ainsi pu découvrir les différentes épreuves d'athlétisme (pour préparer les Jeux Olympiques), la danse, la gym, la piscine et de l'accro sport.

Pendant le centre aéré de la Toussaint, les 65 enfants présents ont pu « faire leur cirque », en effet le thème de ce centre était la découverte du cirque. Ils ont ainsi pu se familiariser avec les différents arts du cirque tels que la magie, le jonglage, l'équilibre, les acrobaties et ils ont terminé la semaine par un super spectacle qu'ils ont créé et monté eux-mêmes. Lors de ce centre aéré, les enfants ont aussi eu la joie d'assister au cirque Arlette Gruss à Nancy.

L'équipe des bénévoles du Bélier Meulson a organisé son Loto annuel le vendredi 20 octobre à la salle polyvalente. Ce loto a permis à tous de passer une excellente soirée et a réuni petits et grands dans la bonne humeur autour du jeu. Nous tenions à remercier tous les bénévoles ayant participé à l'organisation de cet événement que ce soit par leur présence ou par leurs recherches de lots.

Nous vous donnons rendez-vous pour cette nouvelle année 2024 avec de nouveaux projets, activités et événements (kermesse, sortie neige, patinoire, concours de pêche, camp été...).

Toute l'équipe vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

A l'année prochaine...



Romain GUYOT



Quoi de neuf dans la cabine à livres ?

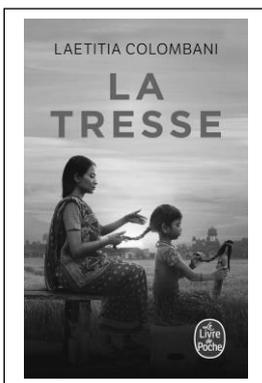
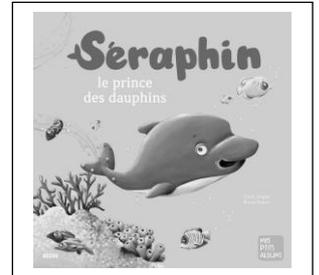
Nouvelle sélection des pépites que l'on peut retrouver dans la cabine à livres du village (située place de la République). Belles découvertes et bonne lecture !

Séraphin, le roi des dauphins

Carlo Zaglia, Bruno Robert, Auzou (2020) *Enfant dès 3 ans*

Séraphin est le fils du chef des dauphins et comme il est très rapide, il en profite pour embêter tous les habitants du lagon : Théo le thon, Molly la méduse, et même Madeleine la baleine ! Du coup, il n'est pas beaucoup apprécié. Un jour, alors qu'il était encore en train d'effrayer Théo, voilà qu'il se coince la nageoire dans le hublot d'une épave. Il est piégé ! Comment va-t-il faire pour s'en sortir tout seul ?

Une jolie histoire qui évoque gentillesse, solidarité et camaraderie. De quoi bien grandir !



La tresse

Laetitia COLOMBANI, Pocket (2018) *Ado, adulte*

Smita, intouchable en Inde, rêve de voir sa fille échapper à sa condition misérable. Giulia, travaille dans l'atelier familial en Sicile. Après l'accident de son père, elle découvre que l'entreprise est ruinée. Sarah, avocate réputée au Canada, est promue à la tête de son cabinet quand elle apprend qu'elle est gravement malade. Trois femmes, trois vies, trois continents mais une même soif de liberté.

En salle actuellement, découvrez ou redécouvrez l'ouvrage aux deux millions de lecteurs et traduit en quarante langues. Une ode à la vie...

BONUS : vous ne le trouverez pas dans la cabine à livres mais nous vous invitons à offrir ou à vous faire offrir :

13 à table !

Les restos du cœur, Pocket (2023) *Ado, adulte*

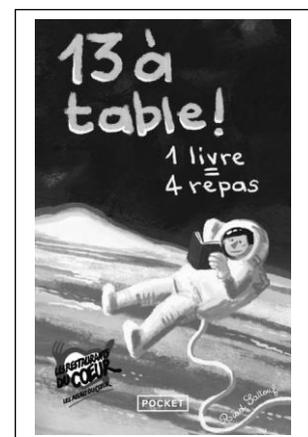
13 à table vous propose, pour son édition 2023 un voyage autour de la Terre sur le thème « la planète et moi ».

Une belle action puisque l'achat d'un livre permet de financer 4 repas.

14 auteurs et personnalités se partagent la plume : F. Bourdin, M. Carrière D'Encausse, F. D'Epenoux, K. Giebel, R. Giordano, A Lapierre, C. Lignac, A. Martin-Lugand, R. Puertolas, M. Mbougar-Sarr...

Préface exceptionnelle de Thomas Pesquet.

De quoi voyager vers l'infini et l'au-delà.



Amélie KOENIG



LETTRES DE NOTRE VILLAGE... SEXEY DE ... A... à... Z

G... comme Gentilé....

Gentilé : n. m. Désigne le nom donné aux habitants d'un lieu, d'une commune, d'une région, d'un pays.

Jusqu'en 2011, les répertoires des communes, publications et autres sites internet, ne mentionnaient aucun gentilé pour SEXEY-AUX-FORGES.

Bien sûr, nous étions les « Béliers »... mais nulle part, "officiellement", il n'en était fait état.

« Béliers » : cela s'apparente davantage à un surnom, à un sobriquet qu'à un gentilé.

Notons toutefois des choix de même nature, dûment répertoriés, par certaines communes :

les Loups de Cirey-sur-Vesouze, les Brochets de Sanzey, les Goniches de Villey-Saint-Etienne, les Trabecs de Villey-le-Sec, les Serpetteux de Saint-Remimont, les Culs de Chaudrons de Villers-le-Rond...

L'idée germa d'inventer un gentilé en combinant les différentes racines des différents noms du village répertoriés au fil des siècles : Sissiacum, Sisseiaco (982), Sessiacum (1050), Sisseium, Sisseio (1069), Sissei (1096), Xexey (1292), Sexey la Larnouse (1295), Sexey-Lanus ou Lanouse (Saxum-Anus), Sexey Lanouze (1492), Sexey Larnouse (1568), Sexey-aux-Forges, Saxum ad Fornaces (1861),

(Mémoires de la Société d'archéologie lorraine)

Une collection de racines démultipliée en y intégrant la syllabe « for » ou « forg » ou éventuellement « forc » de Forges en diverses positions :

Ex : Siss...Forsiss...Sissfor... Sissiac... Forsissiac ..Sissforiac... Sissiafor...

... avec les principaux suffixes rencontrés dans les gentilés existants :

éen (e) ; eyen (e) ; ien (ne) ; ois (e) ; ais (e) ; ard (e) ; elet (te) ; iot (e) ; aud (e) ; on (ne), pour former "Forgeron"; ain (e), en rappel de "Lorrain(e)"

La combinaison systématique de chacun de ces éléments sur un tableur aboutit à 3904 propositions de noms. Le Conseil Municipal en retint 8.

Après une information conséquente, incluant une intervention de la radio locale France Bleu Sud Lorraine, un vote des habitants du village, y compris des écoliers, détermina le choix définitif.

Voici le résultat de ce vote du 3 mars 2012 :

254 votants → Forgosexois : 16 - Forsissérien : 12 - Forsissien : 22 - Sexeyforien : 11 - Sexeyforgeois : 78 - Sexeyforgien : 60 - Sexiforgeois : 47 - Sisséforgeois : 2

→ suffrages hors liste : Bélier : 7 - Sexeien : 1

A partir de notre propre choix, nous sommes donc officiellement devenus des Sexeyforgeois et des Sexeyforgeoises... tout en conservant, pour son antériorité et son folklore, le surnom de « Bélier ».

H... comme Halage....

Halage : n.m. Désigne l'action de haler les bateaux. Par métonymie, s'emploie pour le chemin de halage, le chemin de service longeant les canaux, emprunté par les marinières pour tirer, haler leur péniche. Il s'agissait d'une traction humaine au début de la navigation, d'une traction animale par la suite avec le cheval embarqué sur sa péniche, d'une traction mécanique pour finir, avec un tracteur ou une mini locomotive. Le long de l'ancien canal de l'Est, branche Sud Toul/Messein, le chemin de halage traversait donc tout le territoire communal.

Aujourd'hui hors service, il est aménagé en piste cyclable, appellation communément utilisée.

De fait, un agréable cheminement ouvert à tous hormis aux chevaux et aux engins motorisés... et où un panneau signale que les vélos y sont autorisés.

1... comme Inondables...

Une particularité de la commune est de présenter une partie de son territoire en zone inondable, rendue ipso facto inconstructible. Les terrains proches du lit de la Moselle sont directement impactés. Aucune construction n'y est autorisée mais les constructions existantes ne sont pas condamnées, elles peuvent également être entretenues. Périodiquement, le risque inondable se concrétise. Sans remonter à la mythique inondation de 1947 restée dans les annales du département, les anciens Sexeyforgeois se souviennent de 1983 et de 2006.

EN 1983, l'année où, suite à de fortes pluies conjuguées à un dégel précoce, l'eau monta spectaculairement en une nuit... la Moselle quittant son lit pour traverser en ligne droite les gravières en cours d'exploitation à l'époque... un flot impétueux emportant une bonne partie du chemin de halage abordé alors sous un angle nouveau... l'eau absorbant ses rives jusqu'à envahir la partie basse de la route, dans le secteur de la place des marronniers... l'eau affleurant les soupiraux des maisons les plus proches... l'eau coupant le village en deux au grand désarroi des automobilistes déjà interdits de passage sur le pont de Pont Saint Vincent trop fragilisé ... l'eau fouillant les berges jusqu'à y faire tomber des arbres centenaires, couchés les uns après les autres comme des allumettes... jusqu'à isoler le troupeau de moutons du Rocmet laissé en pâture dans la prairie brusquement envahie... totalement sous l'eau dans la nuit... des moutons emportés un à un par le courant... des moutons que le berger et bien d'autres tentaient vainement de sauver dans le contre-courant des méandres de la rivière... des moutons dont les plus chanceux avaient trouvé refuge au sommet des quelques tas de graviers accumulés sur le chantier... des îlots émergés... épargnés par le tumulte du flot principal... ces moutons plus chanceux isolés ainsi trois jours durant... trois jours et trois nuits de bêlements continus... de bêlements de détresse... des bêlements lancinants d'une lugubre plainte... ajoutant une dimension poignante au caractère apocalyptique de l'évènement.

En 2006, l'inondation fut moins spectaculaire et moins dommageable. L'eau monta toutefois de manière importante et recouvrit le chemin de halage sur sa section la plus basse, au niveau de l'actuel terrain de jeu. Cette topographie de la berge, cette partie basse, accentue le mouvement naturel du terrain pour un aménagement, resté depuis en l'état, initialement destiné à permettre l'accès aux zones de travaux en rivière, lors du creusement, puis plus tard de l'entretien, du canal de l'Est.



En 2023, l'orage super-cellulaire du 12 septembre a malheureusement démontré qu'on peut aussi être envahi par l'eau en dehors des zones inondables, y compris dans les plus anciennes parties du village

I... comme Incivilités...

Le village comme tant d'autres n'échappe pas à ce véritable fléau. La liste exhaustive des divers méfaits constatés dans les espaces de vie et sur les équipements collectifs serait bien trop longue à détailler... chacun aura en tête un exemple de ces atteintes à notre cadre de vie.

Et les constants rappels au respect d'une règle minimale de bonne conduite restent sans effet notable.

En définitive, outre les désagréments subis par tous, c'est le budget de la commune qui pâtit du surcoût engendré par les remises en état.

Je casse vous payez... Ils détruisent, nous payons...

Triste constat

J... comme JACMARD...

Le lieu-dit du bois de Jacmard, un des nombreux lieux-dits parvenus jusqu'à nous sans explication bien définie, sans aucun doute du nom de son propriétaire.

K... comme KOENIG...

Du nom d'une des anciennes familles de la commune qu'elle habite depuis la fin de la guerre de 1870 et l'annexion de l'Alsace/Lorraine à l'époque. Une famille à multiples branches. Parmi ses nombreux représentants, Roger KOENIG, ancien instituteur puis directeur d'école et, par ailleurs, ancien maire de Pont-Saint-Vincent, a laissé dans les archives communales une monographie sur son village natal, monographie rédigée lors de ses études à l'Ecole Normale d'Instituteurs de Meurthe et Moselle, rue Marcelle DORR à NANCY.

Un document fouillé sur le village, décliné sur ses nombreuses facettes : géographique, historique, démographique, toponymique, anecdotique... bref une petite mine de renseignements fort intéressants.

L... comme LAURENT... Méry LAURENT...

Qui est cette Méry LAURENT de son vrai nom Anne-Rose Suzanne LOUVIOT ?

Désiré Thouvenin, ancien Sexeyforgeois passionné d'histoire locale, et qui par ses patients travaux de recherche, nous a, lui aussi, laissé d'importants documents, nous éclaire sur le lien de Méry LAURENT avec le village.

Méry LAURENT, née à Nancy le 28 avril 1849, est la fille de Marie Rose LOUVIOT, née le 14 avril 1809 à Sexey-Aux-Forges.

L'emploi de Marie Rose LOUVIOT chez le Général CANROBERT, alors gouverneur de la place militaire de Nancy, conduit la famille à Paris.

Anne Rose Suzanne LOUVIOT s'y épanouit dans les milieux mondains et artistiques du second Empire, sous le nom de Méry LAURENT.

Son salon de la rue de Rome est un des endroits les plus suivis par nombre de personnalités du monde des lettres, des arts et de la politique.

Muse et modèle d'Edouard Manet, amie et inspiratrice du poète Mallarmé, elle côtoie entre autres le poète François Coppée et le musicien Reynaldo Hahn dont elle fera son exécuteur testamentaire.

Méry LAURENT meurt le 26 novembre 1900. Au nombre des bénéficiaires de ses dernières volontés se trouve le musée de Nancy- sa ville natale- auquel elle lègue « L'Automne », son portrait peint par Edouard Manet.



Édouard Manet

Paris, 1832 - Paris, 1883

L'Automne (Portrait de Méry Laurent), 1882

Huile sur toile

Sur fond de soierie japonaise et enfouie dans une pelisse du grand couturier parisien Worth, la Nancéienne Anne-Rose Louviot, plus connue sous son nom de demi-mondaine Méry Laurent, pose pour une figuration de *L'Automne*. Ce portrait devait faire partie d'une série allégorique des quatre saisons commandée à Manet par son ami, le critique Antonin Proust. Depuis 1876, Méry Laurent est l'amie intime et le modèle préféré de Manet. Les peintres James Whistler et Henri Gervex, les poètes Stéphane Mallarmé et François Coppée ou le compositeur Reynaldo Hahn, comptaient également au nombre de ses admirateurs.

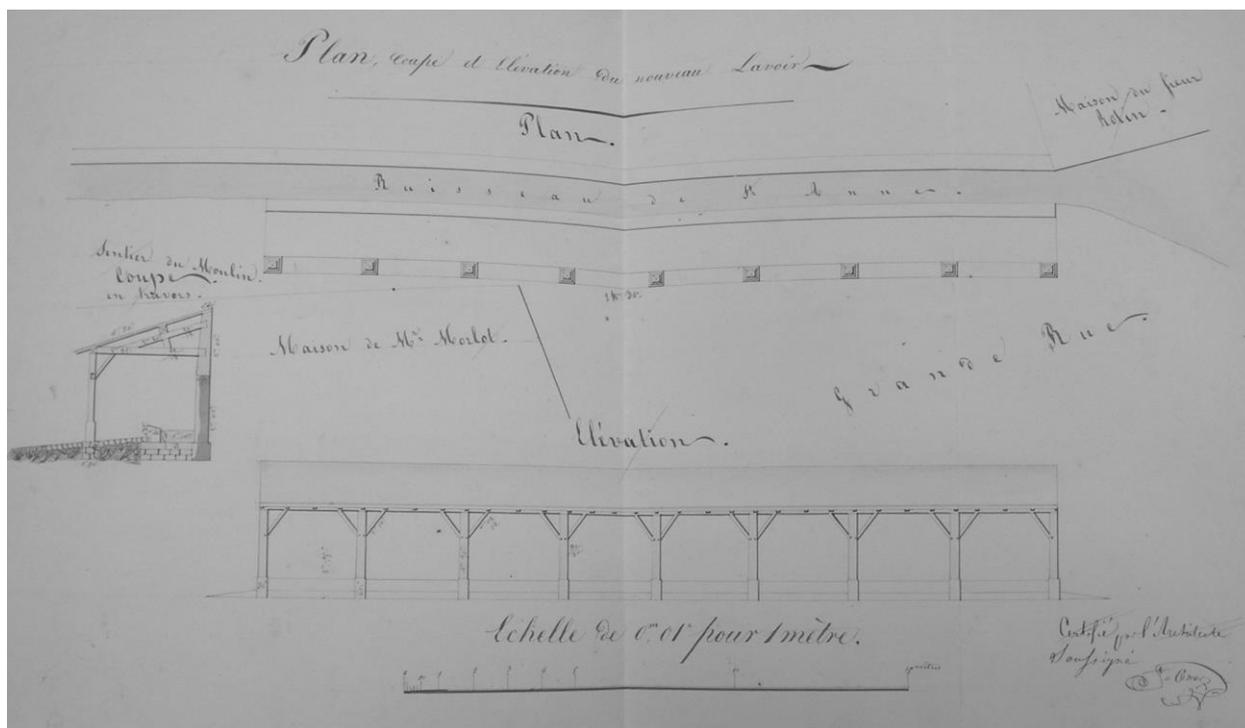
Legs Méry Laurent, 1905

L... comme Lavoir...

1837 - Extrait du rapport de Mr St Omer architecte à Toul concernant le lavoir du ruisseau.

Le seul lavoir que la commune de Sexey-Aux-Forges possède est à peu près au centre du village. Il n'est autre chose qu'une partie du cours du ruisseau de St Anne, dans lequel on va lessiver, comme dans un simple courant, où il n'existe que quelques madriers en chêne qui sont hors de service et reposant sur de la maçonnerie en mauvais état.

La commune ne pouvant ralentir le cours de ce ruisseau, par rapport à la proximité de l'usine du moulin, a résolu de ne faire qu'un simple lavoir recouvert d'un appentis élevé sur le mur de la clôture du jardin du sieur Rotin, dont elle a acquis la mitoyenneté, et supporté en avant par des piliers, de ne rétablir qu'un simple pavé en taille au fond du ruisseau et de placer à un mètre de distance et parallèlement au mur du sieur Rotin, un tour de tablettes en taille, sur lequel on puisse frotter convenablement.



L... comme Lieux-dits...

Toutes les communes ont leur somme de lieux-dits, un répertoire des points particuliers de leur territoire, une collection de noms divers et variés, des noms explicites, des noms curieux, des noms poétiques, des noms énigmatiques, toute une toponymie intéressante qui invite à la réflexion. Certains lieux-dits de la commune ont déjà été évoqués à l'occasion de précédents commentaires.

En voici une liste plus complète, relevée sur différents documents cadastraux et cartographiques de Sexey-aux-Forges : Aux Forges, Bois l'Abbé, Bois de L'Hôpital, Bois du Four, Bois de Drouot, Bois le Duc, Bois l'Evêque, Bois Jacmard, Bois Monsieur, Chanot, Chemin des Loups, Chemin de Maizières, Chemin du Haut-Fourneau, Chinquenard, Dent de la Roche, En Chérupt, En Clive, En Fumetant, En Olainveau, En Voitrevaux, Fleurichamp, Fond de Dollinvaux, Gérard Vigne, Huveaux, Jardin des Champs, La Bécasse Fauchée, La Charmille, La Corvée, La Côte Robert, La Croix Sauvage, La Reculotte, La Vieille Côte, La Vannerie, Le Haule, Le Plateau, Le Pont du Renaud, Le Portail, Le Saulcy, Le Vieux Court, Le Village, Les Etangs, Les Gimeys, Les Grandes Catherines, Les Pâtis, Les Plantes, Plat Lieu, Roueaux, Sous les Roches, Sous la route de Pont Saint Vincent, Sur la Corvée, Sur la Côte, ...

Et plus si affinités avec le voisinage... un véritable inventaire à la Prévert !

Le tout bien utile pour se repérer, pour localiser une parcelle, pour situer un évènement et aussi pour nous éclairer sur l'histoire du village.

M... comme Manoir...

L'ancien Château fort construit au XI^{ème} siècle, était entouré de fossés remplis d'eau.

Tombé en ruines, il est reconstruit au XVI^{ème} siècle en Manoir et deux corps de ferme.

L'an 1535, reconstruction du Château transformé en manoir, et deux corps de ferme.

1535 - Nous Olry faisons savoir à tous ce jour devant nous avons laissé amodiées afin de les remettre en état nos forges, haut fourneau, halles d'affinage, village, maisons, terres et seigneurie de Sexey la Larnouse, avec les forges et toutes les appartenances et dépendances de celle-ci à savoir en hommes et femmes, pour la

somme de cent francs monnaie de Lorraine moyennant que le dit Georges des Moines aura le pouvoir et sera tenu de réédifier le Château du dit Sexey.

Cette demeure fortifiée, cette maison forte relevait du temporel de l'Abbaye de Saint Mansuy de Toul, seigneur du village depuis le milieu du XI^{ème} siècle.

Situé dans un fond et entre deux ruisseaux, entièrement entouré de murs très épais et résistants, le manoir était alimenté par le ruisseau de St Anne et par deux étangs assez importants qui formaient un réservoir en cas d'année de sécheresse. Ces étangs ont été asséchés peu avant la révolution.

Les deux fermes étaient, à l'époque, les plus importantes de la commune de Sexey-Aux-Forges. La première, côté gauche après le franchissement de la porte, comprenait les écuries, les granges avec un manège à grain actionné par deux chevaux, un moulin à grain actionné par une roue hydraulique et le corps d'habitation avec four à pain. Il n'y avait, alors, pas de maison d'habitation à l'extérieur, accolée aux murs d'enceinte du château. De l'autre côté, à droite, se trouvaient le manoir, un atelier de forges, l'écurie des chevaux et des bovins, ensuite deux granges, une porcherie, puis le manège à grain et l'habitation du fermier, avec un four à pain. Les portes de chaque côté de l'enceinte du manoir étaient fermées : c'était une propriété privée appartenant au Seigneur qui habitait au manoir. En 1703, le seigneur Monsieur le Prince de Vendosme habitait le manoir.

Aujourd'hui, la porte cochère, flanquée d'une porte piétonne, en plein cintre qui ouvrait dans le manoir a été bouchée et remplacée par une autre porte dans le mur de clôture. Cette porte toujours en service, à la sortie du pont sur l'ancienne douve, donne accès à une cour assez vaste délimitée par les bâtiments du manoir et des deux corps de ferme. L'autre porte d'accès à cette cour fermée, vis-à-vis de l'existante, a été détruite à l'occasion de l'implantation d'un transformateur EDF en ses lieu et place.

Classé monument historique, l'ensemble du manoir se distingue par sa tour hexagonale, sa porterie d'accès et la tête sculptée du « Grignedent » déjà évoquée précédemment, (G comme...). Les fenêtres à meneaux de pierre, typiques de l'époque, soulignent le caractère renaissance de ce Manoir du XVI^{ème} siècle.



<http://patrimoine-de-lorraine.blogspot.com/2015/02/sexey-aux-forges-54-maison-forte-xve.html>

1840-Département de la MEURTHER

Sous-Préfecture de TOUL

Le Préfet du département de la Meurthe vu la délibération du 12 février 1840 dans laquelle le conseil municipal de Sexey-Aux-Forges expose que la rivière de Moselle cause des dommages aux pâtis de ladite commune et menace même d'entraver le chemin conduisant à Pont St Vincent, pourquoi le dit conseil demande l'autorisation de faire le long de la rive un revêtement en pierre et une plantation de saules tant pour assurer la conservation du chemin dont il s'agit, que pour garantir les pâtis de l'action destructive des eaux, vu les observations des ingénieurs des ponts et chaussées desquelles observations il résulte, qu'un revêtement de pierre peut avoir lieu sans inconvénient, ni pour le flottage ni pour la rive opposée, mais qu'une plantation de saules faite au pied de ce travail de défense aurait comme pour effet non seulement de nuire à la rive opposée, mais aussi d'apporter au régime de la rivière des modifications d'où pourrait résulter des entraves pour la navigation et le flottage, vu les propositions des dits ingénieurs.

Article I : La commune de Sexey-Aux-Forges est autorisée à construire sur la rive gauche de la Moselle, un revêtement en pierre, pour garantir de l'action des eaux, le chemin qui conduit à Pont St Vincent et les pâtis qu'elle possède le long de cette rive. Mais il lui est interdit de faire dans le même but aucune plantation de saules.

Article II : Le dit revêtement qui sera construit suivant le contour actuel de la berge sans faire aucune faille dans le lit de la rivière sera ensuite exécuté sous surveillance spéciale et d'après les indications du conducteur des ponts et chaussées en résidence à Nancy qui devra être prévenu d'avance à l'époque où on commencera et aux instructions duquel les ouvriers, ou l'entrepreneur de travaux seront tenus de se conformer en tout ce qui pourra concerner les intérêts du flottage et le régime actuel de la rivière.

Article III : Les travaux autorisés par le présent arrêté ne pourront être exécutés qu'après que le plan et devis dressé par un architecte adressé par l'administration pour rédiger le projet des travaux au compte des communes auront été transmis à la préfecture pour être approuvés s'il y a lieu.

Article IIII : Le présent arrêté sera transmis au Maire de Sexey-Aux-Forges et copie sera délivrée à Mr l'ingénieur en chef.

Nancy le 17 avril 1840

Le préfet de la Meurthe

Signé Arnault

Pour copie conforme délivrée à Mr le Maire de Sexey-Aux-Forges

Toul le 22 avril 1840

Le 10 mai 1871, le traité de FRANCFORT annexe la partie Nord-Est du département de la MEURTHER (CHÂTEAUX-SALINS et SARREBOURG) à l'Empire Allemand

Les arrondissements restés français sont associés à BRIEY, seul arrondissement non annexé du département de la MOSELLE, pour former l'actuel département de MEURTHER & MOSELLE.

Le département de la MEURTHER disparaît de la carte administrative.

Le traité de Versailles du 28 juin 1919 consacre la reconquête des territoires annexés.

Ces derniers, organisés pendant 48 ans en un Reichland fédéré, entendent conserver certaines de leurs lois, différentes des lois centralisatrices françaises adoptées pendant la période.

En conséquence les anciens départements, dont celui de la MEURTHER, ne sont pas reconstitués dans leur configuration initiale. Les trois districts allemands de l'époque deviennent les actuels départements de la MOSELLE, du BAS-RHIN et du HAUT-RHIN.

Le département de la MEURTHER s'inscrit ainsi définitivement dans l'histoire.

La MEURTHER et MOSELLE créée en 1871 demeure donc toujours d'actualité, avec sa forme curieuse et ses dimensions inhabituelles : 200 km de long pour 6 km de large dans sa partie la plus étroite.

Daniel BORACE



COIN NATURE

Voisins des ruisseaux sauvages : admirer, comprendre et entretenir la biodiversité

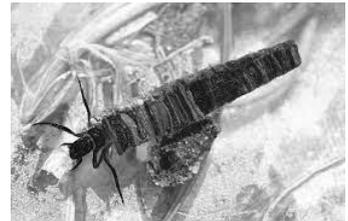
Les ruisseaux serpentent à offrant des refuges secrets pourtant foisonnante. Ces sous le couvert végétal, déploie avec une diversité



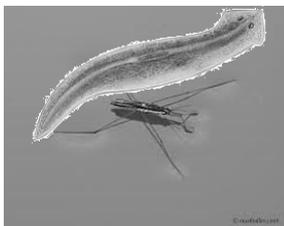
travers les paysages de campagne, à une vie sauvage souvent discrète et cours d'eau, parfois étroits et cachés abritent un écosystème où la vie se surprenante.

À première vue, ces petits ruisseaux peuvent sembler insignifiants, mais ils jouent un rôle crucial dans l'équilibre écologique. Le murmure apaisant de l'eau cache une multitude de créatures qui prospèrent dans les recoins plus calmes de ce microcosme aquatique tels les limnées, dytiques et autres planaires. Les insectes aquatiques comme les gerris, les larves de libellule, de phryganes (portebois) et de moustiques, s'agitent dans les remous, tandis que les tritons, les grenouilles et les crapauds se prélassent à l'ombre des plantes aquatiques.

Ces ruisseaux sont également le terrain de chasse des prédateurs discrets mais redoutables. Les truites glissent silencieusement dans les



eaux claires, guettant habilement les petits poissons et les insectes à la dérive. Les hérons patientent longuement sur les berges, prêts à plonger leur long bec effilé pour attraper un repas rapide.



Les plantes aquatiques et les algues tapissent le fond, offrant nourriture et



abri à une pléthore d'organismes. Les libellules et autres Caloptérix dansent gracieusement au-dessus de la surface, ajoutant une touche de couleur bleu nuit et de légèreté à cet écosystème. Les castors règnent en maîtres sur le débit des flots.



Pourtant, la vie dans ces ruisseaux n'est pas sans défis. Les fluctuations de débit, les pollutions d'origine humaine et les changements climatiques affectent cet habitat fragile. Les cours d'eau, autrefois purs et abondants, se retrouvent parfois enserrés dans un étai de déchets et de **contaminants**.

Protéger ces ruisseaux devient alors une priorité essentielle pour préserver cette vie sauvage fragile. Des mesures de conservation, telles que la régulation des rejets polluants et la préservation des berges naturelles, sont essentielles pour préserver la richesse biologique de ces cours d'eau.



Ces petits trésors aquatiques méritent notre respect, notre attention et notre engagement envers leur préservation pour les générations futures.

Entretien des ruisseaux, une nécessité

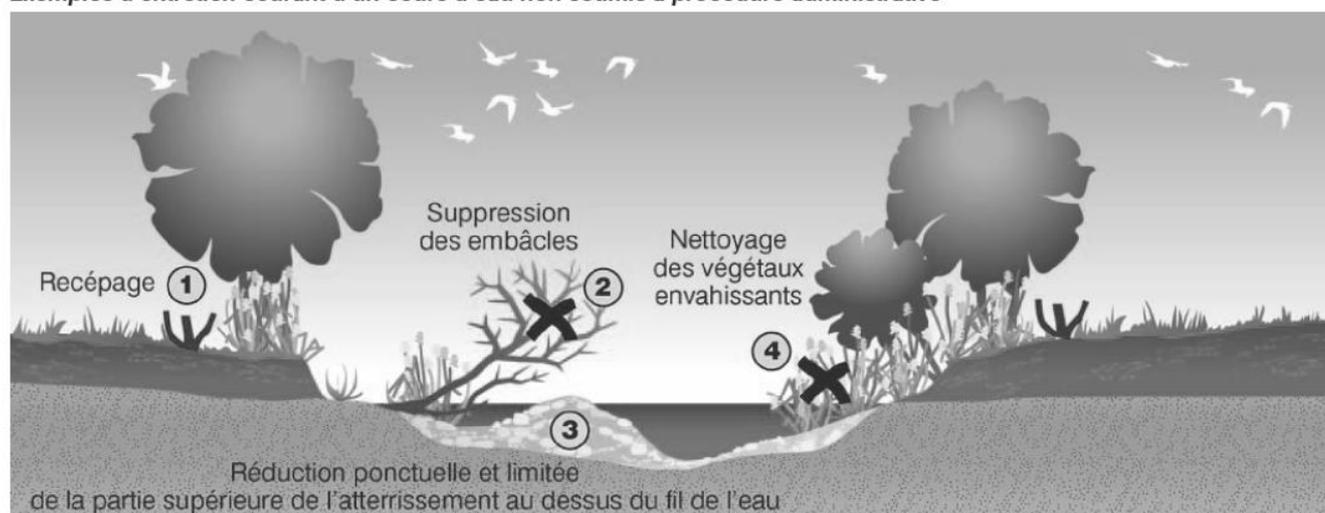
Entretien un ruisseau sauvage en conformité avec les normes françaises implique de prendre des mesures visant à préserver cet écosystème fragile tout en respectant la réglementation environnementale. Le Code de l'environnement précise que l'entretien a pour objectif « de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives » (art. L. 215-14).

Qu'est-ce que l'entretien régulier d'un ruisseau ?

Un entretien régulier est une obligation pour maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer au bon fonctionnement écologique. Cet entretien consiste à procéder de manière périodique (en général tous les ans) aux opérations suivantes :

- 1- entretenir la végétation des rives par élagage ou recépage ponctuel, sans dessoucher afin de ne pas déstabiliser les berges ;
 - 2- enlever les embâcles les plus gênants, tels que les branches et troncs d'arbre, qui entravent la circulation naturelle de l'eau. Attention, les barrages des castors d'Europe sont protégés par la loi ; il est interdit de les détruire ;
 - 3- déplacer ou enlever éventuellement quelques petits atterrissements localisés de sédiments, à condition de ne pas modifier sensiblement la forme du gabarit de la rivière ;
 - 4- faucher et tailler éventuellement les végétaux se développant dans le lit du cours d'eau.
- Cet entretien doit se faire de façon sélective et localisée pour ne pas dégrader l'état écologique du cours d'eau. Un entretien raisonné ménage les milieux aquatiques et assure leur diversité sur un même bassin versant.

Exemples d'entretien courant d'un cours d'eau non soumis à procédure administrative



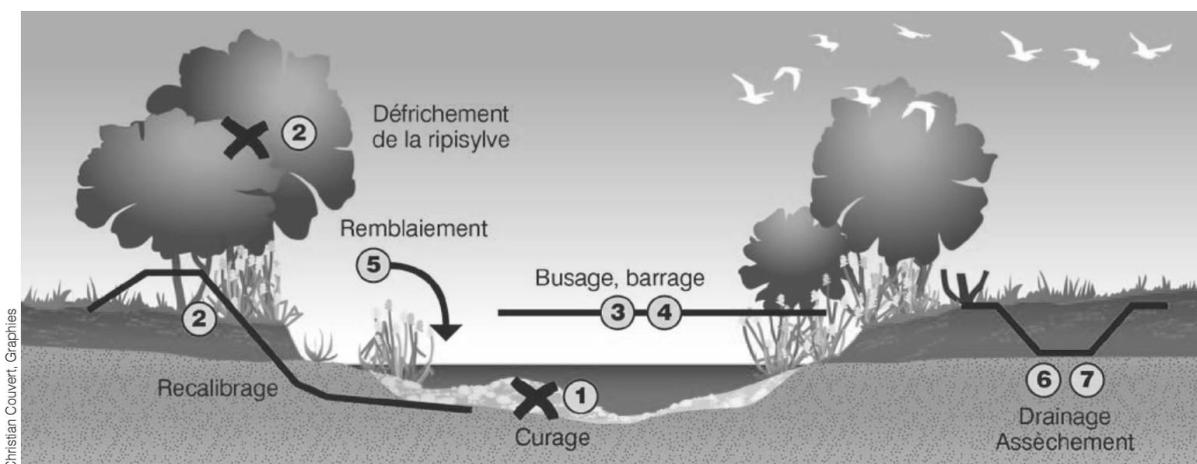
L'aménagement : une possibilité soumise à la réglementation

Les travaux qui relèvent de l'aménagement peuvent entraîner un recalibrage de cours d'eau et peuvent aggraver les crues en aval et causer des dégradations du milieu aquatique (destruction de frayères, de berges, etc.). Les aménagements, selon qu'ils sont réalisés sur des fossés ou des cours d'eau, sont soumis à des réglementations différentes.

Faut-il déclarer les aménagements d'un ruisseau ?

Oui : toute intervention au-delà de l'entretien courant, même mineure, peut être soumise à une procédure administrative préalable. Surtout quand le risque de perturber le profil d'équilibre du cours d'eau, d'aggraver le risque d'inondation ou d'occasionner des dégâts sur des zones de frayère ou de vie de la faune aquatique est important. Par exemple, un dossier préalable doit être déposé auprès de la Direction Départementale des Territoires chaque fois que l'opération d'aménagement a pour objet ou pour effet de :

- 1- curer le lit du cours d'eau, en modifiant son profil en long ou en travers, en ôtant des sédiments comportant des déchets ou en altérant des frayères ou zones de vie piscicole (y compris pour les amphibiens) ;
- 2- modifier l'état naturel des berges, par des techniques non végétales sur un linéaire supérieur à vingt mètres ;
- 3- recouvrir un cours d'eau par busage sur plus de dix mètres ;
- 4- aménager, dans le cours d'eau, un ouvrage constituant un obstacle à l'écoulement des crues ou un obstacle à la continuité écologique de plus de 20 cm de hauteur ;
- 5- réaliser un remblai supérieur à 400 m² dans le lit majeur ;
- 6- assécher directement ou indirectement une zone humide supérieure à 0,1 hectare ;
- 7- drainer directement ou indirectement des terres sur une surface supérieure à vingt hectares.



D'après les recommandations de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema)

En résumé, l'entretien d'un ruisseau sauvage implique principalement de respecter la réglementation environnementale, de préserver la biodiversité, de limiter les interventions physiques et de promouvoir des pratiques respectueuses de l'écosystème aquatique.

Hélène DUMOND



COIN JEUX ET REMUE-MÉNINGES

ENIGMES

Réponses aux énigmes photographiques.

Les détails présentés dans le numéro 52 relevaient des prises de vue suivantes :

1 : Ancien abri bus

Détail des griffes dans l'angle G



2 : Grille de protection du lavoir

Fixation au sol



3 : Arrêt de bus

Rue de la République



4 : Insertion en façade au n° 8

Rue du Bois L'Evêque.



5 : Miroir du carrefour

en bas de la rue du Haule.



6 : Pavés au sol devant le n° 3

Rue du Lieutenant Excoffier



Voici la nouvelle grille suivie de ses définitions. Faites chauffer les méninges !

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		
1																						1
2																						2
3																						3
4																						4
5																						5
6																						6
7																						7
8																						8
9																						9
10																						10
11																						11
12																						12
13																						13
14																						14
15																						15
16																						16
17																						17
18																						18
19																						19
20																						20
21																						21
22																						22
23																						23
24																						24
25																						25
26																						26
27																						27
28																						28
29																						29
30																						30
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		

Horizontalement : 1) S'éclater – cube. 2) Aplatis – Irritant – Perd ou gagne un(des) électron(s). 3) Incrustation calcaire – Polynésiens – Prince des humanistes. 4) Colère – Rampant – Allonge. 5) Ether – Possessif – Résister. 6) Bord de pavillon – Poème chanté germanique – Lamentables. 7) Dans – Gougoutte – Arbre noir – Dieu solaire. 8) Géniteur – Teinte – Sculpteur français de la fin du XIXème. 9) Surélève – Largement. 10) Flasques – Parcelle de diamants noirs – Premier. 11) Condiments – Grosse main – Ébahir. 12) Fronce – Genre de perroquet d'Extrême-Orient – Troisième ville anglaise – Poisson de rivières. 13) Ville autrichienne – Réflecteur – Gratin – Grillé ! 14) Ville du Piémont italien – Assistances – Panneau d'arrêt. 15) Groupe de neuf – Réjouis – Condiment. 16) Condition – Espion travesti – Produites – Rendit lisse. 17) Élément isolé – Monoxyde de soufre – Durée – Ortie puante ou oreille d'ours. 18) Chemin – Grand d'Espagne – En Mayenne – Première des sept. 19) Un sur trois – Relie les lacs Erié et Ontario – D'après. 20) Me gausse – Ville de Tunisie – Elle avait un doux visage – Septentrion. 21) Éclaté – Scarabée divin – Introduit. 22) Poteau – A la manière de – Oublient – Commune des Pyrénées Atlantique. 23) Peuple balte – Allégorie du créateur – Fleuve d'Irlande – Poignée. 24) Inaccompli – Interpénétration. 25) Possessif – Légèrement acide – Renard polaire. 26) Auteur italien du XVIIIème – Ville sur la côte d'azur – 20%, 10%, 5,5% ou 2,1%. 27) Héros suisse – Président portugais – Pas grand-chose – Abrasif. 28) Régler – Blasé – En. 29) Vieux dieu marin – Choisie – Pince. 30) Étriller – Délurée – Soumise à la centrale.

Verticalement : 1) Sorcier africain – A volonté – Derrière l'objectif. 2) Petite bête – Propagent – Esclavage – Dans l'Aude. 3) Chimérique – Champignon brun-jaune – Tout petit singe – Blagues. 4) Souris – Sur les chevrons – Petite houe – Bacs. 5) Fleuve espagnol – Rongeur africain – Largeur – Forme théâtrale japonaise – Pinaillerie – Vieil or. 6) Dépôt sédimentaire limoneux – Possessifs – Logique – Fringue – Débiter. 7) Possédé – Argot espagnol gitan – Vedette – Petit fleuve Chiti – Grand fleuve russe – Permet de sortir du labyrinthe. 8) Boisson finlandaise – Elle est dite glorieuse dans le sport – Golfe – Isolée – Apparu. 9) Corneille la fit obscure, tombant des étoiles – Vieux do – La Callas le chanta – Préjugés. 10) Satire d'Érasme – Empire précolombien – Réjouies – Article. 11) Empereur romain – Échantillon – Déjections – Festin – Et plus encore – Voie. 12) Parcours – Vieille – Souffrant – Timbrée. 13) Situation – Réveille – Homme politique italien de l'après-guerre – Arbustes à haies. 14) Vieux oui – Son déhanché scandalisa l'Amérique puritaine – Subissent les mollahs depuis 44 ans – Porter atteinte. 15) Alimente la vessie – Filet ! – Col à 2770 m – Rivale – Fils de Jacob. 16) Enveloppe le cœur – Agence de l'ONU – Manteaux gallo-romains – Saint – Ville belge côtière. 17) Philosophe français du XXème – Graines à coque – Écrivain anglais du XXème – Ancien ISO en photographie – Fondatrice d'Israël. 18) Bu le philtre tendu par Brangien – Arrose Hanovre – Remise à 0 – Petite jumelle – Sodium. 19) Noble espagnol – Ville historique de la Somme – Rue – Ornées – Plein. 20) Héros grec – Explorer de joie ou de surprise – Récupérée.

Et voici la solution des mots croisés du Bélier de juillet 2023.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
1	M	O	I	N	S	Q	U	E	R	I	E	N		I	N	I	T	I	A	L	1
2	O	R	N	E	E		S	O	U	R	N	O	I	S	E		E	L	B	E	2
3	N	I	D		R	O	U	L	E	R	C	A	R	R	O	S	S	E		V	3
4	U	G	I	N	E		R	E		U	R	I		A	N	A	T	O	L	E	4
5	M	I	S	A	I	N	E		A	P	E	L	L	E		U	S	N	E	E	5
6	E	N	C	I	N	A		O	U	T		L	E	L	A	C		S	U	D	6
7	N	A	R	A		G	O	U	D	I	M	E	L		B	E	L		D	E	7
8	T	I	E	D	E	U	R		R	O	N	S	A	R	D		A	R	E	C	8
9	A	R	T	E	R	E		F	A	N	E		V	I	O	R	N	E		R	9
10	L	E	E		O	R	P	I	N		M	I	A	S	M	E	S		V	O	10
11	E		M	O	D	E	R	E		S	O	N	N	E	E	S		F	O	U	11
12	S	T	E	R	E		E	L	E	I	S		D	E	N	T	A	L	E		12
13		I	N	F	E	C	T		A	Z	Y	G	O	S		A	M	O	U	R	13
14	P	E	T	E		H	A	G	U	E	N	A	U		P	N	E	U		I	14
15	A	D		O	K	A	P	I		R	E	G		D	I	T		E	S	T	15
16	N	E	O		A	B	O	N	N	I		N	O	I	E		V	E	A	U	16
17	I		B	U	T	O	R		E	N	M	A	R	A	U	D	E		T	E	17
18	E	T		N	A	T	T	E	S		I	N		Z		U	X	M	A	L	18
19	R	E	G	I	R		E	S	T	H	E	T	E		A	R	I	O	N		19
20	A	L	E	S		O	R	T	E	I	L		C	E	V	E	N	N	E	S	20
21	S	E	N	S	E	S		A	D	E	L	B	O	D	E	N		T	E	E	21
22	A	V	I	O	N		A	M	A	R	E	Y	E	U	R		S	A		I	22
23	L	I	E	N		R	E	P	U		E	R	U	C	T	A	T	I	O	N	23
24	A	S		S	T	A	T	E	R	E		D	R	A	I	N	A	G	E	S	24
25	D	E	S		O	B	I		E	M	S		E	T	E	N	D	U	S		25
26	E	U	P	H	R	A	T	E		S	U	O	M	I		A	I		T	A	26
27		R	O	U	T	I	E	R	E			D	E	O	N		A	I	R	S	27
28	C		R	E	U	S		A	R	G	I	E	N	N	E	S		T	E	T	28
29	A	S	T	E	R		I	T	O	U			T		P	U	C	E		R	29
30	B	A	S	S	E	S	F	O	S	S	E	S		J	E	R	E	M	I	E	30
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	

KL et JJ



RECETTES

En ces temps où les prix flambent et les températures descendent, il est important de revenir aux choses simples, abordables et réconfortantes. Je vous suggère donc de bons légumes d'hiver gratinés et un dessert sucré et goûteux.

Gratin de poireaux et pommes de terre

- 500 gr de poireaux
- 500 gr de pommes de terre
- 20 cl de crème
- 70 gr de gruyère râpé (*possibilité de remplacer par un autre fromage plus fort en goût comme le comté ou le beaufort*)
- une cuillère à soupe d'huile d'olive
- sel et poivre
- (*en option : 75 gr de lardons ou de dés de bacon pour plus de légèreté*)



Pelez et tranchez les pommes de terre et plongez les dans l'eau bouillante pour les faire précuire 15 minutes. Rincez les poireaux, émincez-les et jetez-les dans une poêle avec l'huile d'olive. Laissez suer à feu moyen en remuant pendant 10 minutes. Egouttez les pommes de terre et déposez-les dans un plat à gratin en alternant avec les poireaux fondants. Salez, poivrez et nappez de crème liquide. Ajoutez lardons ou dés de bacon si souhaité. Parsemez de fromage râpé et enfournez pour 20 à 30 minutes à 200 degrés.

Ananas rôti au miel

- 1 ananas
- 2 cuillères à soupe de cannelle en poudre
- 150 gr de miel
- 2 clous de girofle
- (*possibilité d'ajouter une gousse de vanille*)



Préchauffez le four à 200°C (thermostat 6-7). Écrasez les clous de girofle dans un mortier. Retirez le plumet de l'ananas, puis épluchez-le. Coupez-le en quatre dans le sens de la longueur et retirez le cœur, dur et fibreux.

Chauffez à feu doux le miel avec la cannelle et le clou de girofle. Placez les quartiers d'ananas dans un plat allant au four, et recouvrez-les avec le miel aux épices.

Enfournez pour 15 minutes, en arrosant régulièrement les quartiers d'ananas avec le miel, et en les retournant à mi-cuisson. Détaillez l'ananas en tranches fines et servir encore tiède accompagné d'une boule de glace à la vanille et d'un biscuit sec.

Régalez-vous !

Amélie KOENIG

Le Maire,

les conseillers municipaux

ainsi que le personnel communal

vous présentent leurs meilleurs

vœux pour 2024